

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° 236

présenté par
M. Monnet, Mme Lebon, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chassaigne, Mme Faucillon,
Mme K/Bidi, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot,
M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 9

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité		
Supprimer	l'alinéa	22.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer le plafonnement de la contribution due par les entreprises du médicament.